



APPEL à Partenariat SCI la BORIE



Le hameau de la Borie est un lieu historique où fut menée il y a une trentaine d'années une lutte emblématique contre un projet de barrage dévastateur. Au moment de leur victoire, les habitants de la vallée souhaitèrent que ce lieu reste un bien « commun », c'est à dire qu'il puisse bénéficier aux intérêts collectifs de la population.

Aujourd'hui, ce site sauvegardé grâce à la mobilisation de la population est mis en vente par la Mairie de Saint-Jean-du-Gard, qui en est l'actuel propriétaire.

Pour rendre à ce lieu sa vocation **agricole, de lieu d'accueil et de partage**, pour permettre à tous de **se réapproprier cet espace** pour venir s'y promener et s'y baigner, profiter d'une nourriture saine et participer à une démarche de recherche d'une auto-subsistance, est aujourd'hui créée la **Société Civile Immobilière, dénommée :**

SCI la Borie

Cette **SCI la Borie** financera un projet de Tiers-Lieu avec l'achat et la mise aux normes de deux bâtiments pour une somme globale évaluée à 350.000 euros.

Nous vous sollicitons pour devenir **MEMBRE SOUSCRIPTEUR**, au titre d'une personne physique ou d'une personne morale, en vous proposant **l'achat de parts sociales d'un montant de 100 euros minimum.**

Le projet d'acquisition du domaine de La Borie dans son ensemble présente une cohérence en alliant **ressources agricoles, accueil d'activités et mise en commun de techniques et de savoirs faire.**

L'association **Terre de Liens** achètera les terres et une des maisons pour y installer et loger deux agriculteurs qui ont déposé un projet agricole économiquement viable.

Une des autres maisons sera achetée par un couple, locataire actuel de cette maison, pour y développer une activité agricole déjà en place.

La dernière maison, celle placée à l'entrée de la Borie, composée d'un double bâtiment, et qui symboliquement a été celle de l'accueil lors de la lutte pour « sauver la Borie », sera achetée par la

SCI la Borie afin d'en faire **un bien commun dénommé « Tiers-lieu La Borie »**, pour encourager des dynamiques d'auto-subsistance rurale en Cévennes.

L'organisation, la gestion et le financement des activités du Tiers-lieu seront confiés à une association locataire des bâtiments.

La création de ce Tiers-lieu s'inscrit dans des démarches qui semblent aujourd'hui prioritaires, à savoir comment **se nourrir, s'habiller, se loger, se chauffer, se soigner**, grâce à un **usage sobre et économe** des ressources locales.

Le Tiers-lieu offrira la possibilité de soutenir des **interdépendances** et des **échanges**, de **mutualiser** les moyens, de regrouper les **savoirs-faire** et les **compétences**, de favoriser de **nouvelles expérimentations**, pour développer ces quatre axes prioritaires :

Collecte des savoirs et savoirs faire
Expérimentation et partage
Formation et accompagnement
Mobilisation citoyenne des habitants des Cévennes

Le Tiers-lieu la Borie **mettra à disposition du matériel, un espace de convivialité, un centre de ressources et de documentation, des ateliers mutualistes et coopératifs.**

Ces activités se feront dans le souci de **réduire notre empreinte écologique**, dans l'utilisation de machines ou d'outils, dans la production et la consommation d'énergie, dans la construction de l'habitat, l'utilisation des matériaux...

Les domaines d'action concernent à la fois **les productions agricoles et forestières, l'artisanat, l'énergie et les ressources** (en particulier l'étude des ressources hydrauliques avec le partenariat souhaité de l'École des Mines d'Alès)

Pour se constituer, le Tiers-lieu la Borie peut d'ores et déjà s'appuyer sur des **réseaux locaux agricoles et solidaires**, sur la participation de **l'Université Rurale des Cévennes** (avec son réseau d'universitaires et de praticiens de terrain), le soutien de nombreuses **associations** et de **particuliers**.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant **l'urgence de concrétiser ce projet**, pour permettre à La Borie de rester dans le patrimoine local.

Persuadés que la sauvegarde et la mise en valeur de ce site exceptionnel le vaut bien, nous nous adressons à vous, comptant sur votre soutien et votre participation, en vous proposant de devenir:

Membre Souscripteur de la SCI la Borie
par l'achat a minima de 1 part pour un montant de 100 euros.

Pour tous renseignements complémentaires concernant la SCI la Borie et les activités du Tiers-lieu la Borie : contactsci@laborieencevennes.fr